



283 artisans en quête d'exception primés par la CMA 13 Soirée automnale de la Distinction artisanale

Il existe de multiples façons de se distinguer dans l'artisanat : des concours, des titres, des diplômes... A l'occasion de la Soirée automnale de la Distinction artisanale, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) met à l'honneur les artisans en quête d'exception. Cette manifestation aura lieu le vendredi 28 novembre à 18h30 au Palais du Pharo, en présence de Roland Blum, 1^{er} adjoint de la Ville de Marseille.

Le tissu artisanal des Bouches-du-Rhône est très riche, tant en nombre d'entreprises (32 000) et d'actifs (plus de 100 000) qu'en terme d'innovation et de créativité. Le temps d'une soirée, les deux-cent-quatre-vingt artisans distingués le 28 novembre, à titre personnel ou pour leur entreprise, seront l'illustration de ce dynamisme et de cette volonté d'aller de l'avant, dans différentes sphères du monde entrepreneurial :

Concours pour la création du trophée de la Distinction artisanale : Il récompense le gagnant du concours pour la création des trophées de la Distinction artisanale qui seront remis aux lauréats de la soirée. Il est doté de 2 500€ par la **Caisse d'Épargne**.

Sphère du développement économique

« En cette période de crise, rappelle André Bendano, Président de la CMA 13, il est important pour le secteur de l'artisanat que les artisans exploitent tous les moyens possibles pour montrer la qualité de leur travail et leur savoir-faire. »

Label Imprim'Vert* : Ce label national distingue les entreprises des métiers graphiques engagées dans la préservation de l'environnement en éliminant leurs déchets dangereux et en n'utilisant aucun produit toxique. Dix entreprises artisanales du département l'ont acquis cette année.

Concours Metfem'* : Ce concours récompense onze entreprises du département impliquées dans la formation de jeunes filles à des métiers dits masculins.

Label Empl'itude* : Ce label est décerné à des entreprises particulièrement vertueuses en matière d'insertion. Les entreprises artisanales se distinguant dans ce domaine sont au nombre de deux dans le département.

Tremplin MMA* : Les assurances **MMA** soutiennent le projet professionnel d'un artisan débutant en participant au financement de son stand sur le salon « Les Artisanales de Chartres », référence nationale en la matière. C'est une relieuse qui en bénéficie cette année.

Concours Commerce Design Marseille* : Deux artisans figuraient parmi les 15 établissements sélectionnés pour le concours, remporté par l'un d'eux.

Monde des Métiers d'Art

En 2008, le **Conseil Général** et la **Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse** accompagnent la CMA 13 dans son soutien à l'artisanat d'art.

Prix SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art) * : Prix de premier plan pour les métiers d'art, il a été attribué à un professionnel des métiers de la tradition. La **Caisse d'Épargne** et les assurances **MAAF** offrent chacune un chèque de 1000€ au lauréat.

Nos partenaires sur la Soirée :



Contact
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône

Nom : **VANDENDRIES**

Prénom : **Marge**

Tél. : **04.91.32.24.76**
06.71.84.48.39

Mél : **mvandendries@cm13.org**

Prix SEMA Jeunes* : Le prix récompense des étudiants de moins de 26 ans en dernière année de CAP dans les filières des Métiers d'Art. Le prix a été attribué à trois lauréats, qui ont chacun présenté une œuvre originale jugée sur l'exécution technique par des professionnels. Les lauréats se verront remettre un livret approvisionné de 150€ par la **Caisse d'Épargne**.

Label Entreprises du Patrimoine Vivant* : Ce label national extrêmement exigeant s'adresse aux entreprises qui détiennent un patrimoine économique spécifique, un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, une notoriété ou ancienneté sur leur territoire. Dix entreprises artisanales l'ont obtenu en 2008.

Mention Métiers d'Art* : Cette mention est décernée à des professionnels dont le métier nécessite la maîtrise d'un savoir-faire, de techniques et d'outils traditionnels ou innovants dans le but de créer, restaurer ou conserver des ouvrages produits en pièce unique ou en petite série. Quatre-vingt artisans l'ont reçue cette année.

Médailles et titres

Médaille de la reconnaissance artisanale* : Elle consacre l'investissement d'artisans qui, tout au long de leur carrière professionnelle, ont œuvré pour la pérennité de l'artisanat par leur dévouement au quotidien. Ils sont dix-huit à la recevoir.

Médaille SOCAMA* : Son attribution marque la reconnaissance de la Fédération Nationale des SOCAMA aux personnes dont l'action a contribué au renom de la conception du cautionnement mutuel qu'elles incarnent. Un artisan en est récipiendaire.

Titre de Maître-Artisan* : Qualification la plus prestigieuse du secteur, ce titre souligne l'expérience et le professionnalisme d'un artisan. Il est garant du savoir-faire et de la qualité du travail. Pour l'obtenir, un artisan doit justifier de diplômes et de plusieurs années de pratique professionnelle. Onze artisans obtiennent ce titre envié.

Formation initiale et continue

Participants à la « Première rencontre européenne de l'apprentissage »* : 27 apprentis, parmi les 80 du département qui ont participé à la manifestation « 12 000 apprentis à Bercy » le 3 octobre dernier, seront présents, en compagnie de leur maître d'apprentissage.

Assistant(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale ADEA (BCCEA)* : Ce diplôme consacre l'approfondissement et l'élargissement des connaissances acquises par le collaborateur dans l'exercice de sa fonction et le met en mesure d'occuper un poste qualifié à responsabilités. Seize personnes l'ont obtenu récemment.

Brevet de Maîtrise (BM)* : Ce brevet atteste de la maîtrise professionnelle du chef d'entreprise artisanale, de son aptitude à gérer et à diriger une entreprise mais aussi à former des apprentis. Quarante artisans ont achevé leur cursus depuis le début de l'année.

Enfin, l'entreprise Corsiglia se verra remettre une **distinction exceptionnelle** pour son savoir-faire de plus de 110 ans dans la fabrication de marrons glacés artisanaux et sa participation active au rayonnement de l'artisanat dans le département.

** Pour obtenir le nom et/ou les coordonnées des artisans primés, n'hésitez pas à contacter le Service Communication de la CMA 13.*